

**SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES**

**DECISION DU PRESIDENT**

Pris en vertu d'une délégation donnée par le Comité Syndical  
N° 2021-05-01

**NATURE DE L'ACTE : 1-1 Marchés publics**

**OBJET : Décision portant attribution des missions « Rédaction d'un état de l'art et organisation d'un atelier participatif - projet INTERREG France-Suisse *Stop aux Invasives* »**

**DECISION N° 2021-05-01**

**Le Président du Syndicat de Rivières Les Ussets, Jean-Yves MÂCHARD,**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22,  
VU le décret N°2016-360 du 25 mars 2016, notamment en application des articles 1 et 27,  
VU le code de la commande publique,  
VU la délibération du Comité Syndical 2020-09-06 en date du 17 septembre 2020 par laquelle le Comité Syndical a chargé, par délégation, le président Jean-Yves MÂCHARD, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,  
VU la délibération du Comité Syndical en date du 08 février 2018 approuvant le projet de programme de coopération territoriale européenne INTERREG V France-Suisse 2014-2020 : Dispositif opérationnel d'éradication des invasives par l'innovation technique et la reconstitution des milieux indigènes, ainsi que le plan de financement du programme,  
**CONSIDERANT** que la délibération en date du 08 février 2018 autorise le président à signer les documents contractuels liés à la mise en œuvre du projet « Stop aux Invasives »,  
**CONSIDERANT** la nécessité de recourir à un prestataire externe pour réaliser les missions « *Rédaction d'un état de l'art et organisation d'un atelier participatif - projet INTERREG France-Suisse Stop aux Invasives* »,  
**CONSIDERANT** le stade d'avancement du projet Interreg *Stop aux Invasives*, et le niveau de connaissance du projet nécessaire à la réalisation de ces missions dans les délais impartis,  
**CONSIDERANT** le montant de la prestation estimé inférieur à 40 000 € HT, seuil de publicité et de mise en concurrence,  
**CONSIDERANT** l'expérience de Sonia Dufour (Bricol'eau) sur la thématique concernée, il est procédé à une consultation simple auprès de Sonia Dufour (Bricol'eau).

Détail du prix :

- Synthèse - Etat de l'art : 2 500 € TTC
  - Atelier participatif « gestionnaires » : 2 000 € TTC
- Total : 4 500 € TTC

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

De passer commande auprès de Sonia Dufour (Bricol'eau) pour les prestations de « *Rédaction d'un état de l'art et organisation d'un atelier participatif - projet INTERREG France-Suisse Stop aux Invasives* » pour un montant global de **4 500 € TTC**.

**Article 2 :**

D'avoir recourt pour le financement de ce marché aux fonds propres du Syndicat de Rivières Les Ussets, aux aides du FEDER, du Conseil Départemental et de tout autre partenaire financier dans le cas où ces opérations répondent à leurs critères d'éligibilité.

Et DIT que les crédits nécessaires à l'exercice de cette mission seront prévus au budget.

**Article 3 :**

La présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Comité Syndical et figurera au registre des délibérations.

Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie

Décision certifiée exécutoire  
compte tenu de sa réception en  
Sous-Préfecture de St. Julien en  
Genevois  
le \_\_\_\_\_  
Et de sa publication le \_\_\_\_\_

Fait à Bassy, le

Le Président,  
Jean-Yves MACHARD

Les Ussets  
SYNDICAT  
DE RIVIÈRES  
HAUTE-SAVOIE

